



Numéro de l'acte	2021-21-MEDJD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N°2021-21

POLE ATTRACTIVITE : CULTURE - COMMUNICATION

MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES MODALITES DE PRET POUR LES CARTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

RAPPORTEUR :

Madame Catherine Lamoot

Conseillère Déléguée, Culture – Médiathèque – Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Arques

À propos des cartes individuelles, l'article 11 de la délibération n°183 du 4 décembre 2012 relative au règlement intérieur de la médiathèque précise que : « L'utilisateur peut emprunter des livres, des revues, des CD, des DVD et des liseuses ». Pour rappel, aujourd'hui, une personne inscrite à la médiathèque peut emprunter 7 livres ou revues et 7 multimédias.

Plusieurs raisons conduisent la médiathèque à modifier ces modalités de prêt et à tendre vers un élargissement du nombre de documents empruntables :

- le fonds de la médiathèque s'est étoffé depuis son ouverture il y a 16 ans et il est donc possible d'augmenter les capacités de prêt sans avoir d'incidence sur le choix en rayon,
- une demande des usagers de la médiathèque, qui tend à emprunter plus de documents,
- la volonté de dégager de l'espace dans les rayons pour l'accroissement des futurs achats et permettre une consultation des documents plus aisée.

Il est proposé aujourd'hui d'augmenter les modalités de prêts à 10 livres ou revues et 10 multimédias, dont une nouveauté par type de document.

Concernant les cartes collectives, la délibération n°101 du 26 juin 2010 précise qu'aujourd'hui, il est possible d'établir une carte « collective » pour une association ou une école (une carte par classe).

L'emprunt des 28 documents (pas de nouveauté) est réparti comme suit :

- 15 albums (jeunesse ou adultes) ou BD/Mangas (jeunesse ou adultes) ou romans (jeunesse ou adultes) maximum
- 10 documentaires maximum.
- 3 CD

La durée de l'emprunt est de 4 semaines.

Pour rappel, une personne référente est titulaire de la carte, et interlocutrice de la médiathèque en cas de souci.

Suite à une forte demande des enseignants et afin de satisfaire un plus grand nombre de leurs élèves, nous souhaitons modifier les modalités de prêt comme suit :

Il est proposé l'emprunt de 35 documents (pas de nouveauté) :

- 20 albums (jeunesse ou adultes) ou BD/Mangas (jeunesse ou adultes) ou romans (jeunesse ou adultes) maximum
- 10 documentaires maximum.
- 5 CD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De se prononcer sur les modifications des modalités de prêt pour les cartes individuelles et collectives de la médiathèque municipale et de les mettre en place à compter du 1^{er} mai 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.